AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Veve Charlotte Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,094 Division E. Attendu que Adolle Dugué a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Veve Charlotte Johnson, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours de la présente notification les raisons pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie G. Adams administratrice de cette succession ne devrait pas être approuvé et homologué et les biens distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—James J. McLoughlin, avocat.

16 août—10 14 18

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix pour spéculation.

Une lote de valeur dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Edenburg, Quinzième ou Olive, et St Pierre.

A profit de la Harry Bros Tank Co. Panama Tank Co. et environ un ilet du chemin de fer Illinois Central.

Succession de Jesse H. Massie.

No 79,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

Division A

PAR ALBERT PAUL Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet—JEUDI, le 23 août 1906, à une heure de la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en ordre vendu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 10 juillet 1906, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Jesse H. Massie, les propriétés de valeur, comme suit—

Une certaine lote de terre, dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Lowerline, Quinzième, St Pierre, et Edinburg, lesquelles dite lote sont désignées comme lots Nos 2, 3, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 14, 15, 19, d'après le plan de Baldwin, et portant de ville de 1879 et 1898.

Les lots Nos 2, 7, 8, 9 10 faisant face à la rue Lowerline, les lots Nos 7 et 9 ayant une largeur et façade sur ladite rue de 30' 2" 3".

Lots Nos 2, 8 et 10 ayant une largeur et façade à ladite rue de 30' 2" 4", et le tout de ladite lote Nos 2, 7, 8, 9 et 10 ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Lowerline et Edinburg.

Les lots Nos 11, 12, 13 14 et 15 faisant face à la rue St Pierre. Les lots Nos 11, 13 et 15 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 4", et les lots 12 et 14 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 3", et le tout de ladite lote ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 11 le mettant l'encoignure des rues St Pierre et Edinburg.

Le lot No 19 ayant une façade de 40 pieds à la rue Quinzième et une profondeur de 120 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 1 est amélioré par un cottage double portant le numéro municipal 7313 rue Quinzième ou Olive.

Conditions—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Hamlen, notaire, l'acquéreur devant assumer et payer et de payer les taxes dues à l'Etat et à la ville pour l'année 1906. L'acquéreur devra déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

24 août—22 29—août 5 12 19 23

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Gus Lehman Jr., vs "Athletic Park Amusement Company Ltd."

La Pâtisse Arcade, la Bâtisse Casino, la Bâtisse "Ice Cream", la Bâtisse de la bande de musique, la Bâtisse d'apomais etc.

Au profit du bail du fameux "Park Athletic"

No 79,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 16 août 1906 à 11 heures a. m. sur l'endroit connu comme "Parc Athlétic" avenues Tulane et Carrollton, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 juillet 1906 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans agissant en place de l'Hon. Fred D. King juge de la dite Cour, Division B, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de bâtisses, meubles, installations, corniques, etc.

2° Le bail sur ladite propriété commencant le 1er novembre 1906, à $500 pour le dit mois se continuant le 1er janvier 1907, payable avant ce dit 1er février 1907 et finissant le 1er janvier 1908 à $2,000 par an, payables paiements trimestriels partiels de $500 chacun d'avance, les premiers jours de février mai août et novembre de 1907, rectivement avec le privilège de renouvellement pour deux ans additionnels au taux de $3,000 par an payable d'avance en paiements trimestriels partiels, commençant le 1er février 1908, l'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail et de se conformer avec ses termes et conditions, et de payer le loyer du moment qu'il est dû.

Conditions—Comptant.

Drakeapiel, Hart & Davey E. Howard McCaleb, avocats.

A. B. Leopold, Receveur.

29 juil—29 août 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division E—No 79,976—John B. Manning vs ses créanciers—Ordre. Considérant la pétition et requête des créanciers des actifs et passifs du failli nommés et enregistrés.

Considérant qu'après des publications légales et notices aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers du failli John B. Manning soit convoquée et tenue ce jour par devant Charles F. Peck, notaire, en son étude, dans la Nouvelle Orléans. Etat de la Louisiane, comparant mercredi le 29me août 1906, à 10 heures a. m. pour voter accordant ou refusant l'application du dit John B. Manning pour un répit de six, douze et dix huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Frank W. Hart avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que ces créanciers conservent toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit John B. Manning soient suspendues le tout d'après la loi.

Nouvelle Orléans, 26 juillet 1906. A. D.

JOHN ST PAUL

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C agissant pour l'Hon. Fred D. King juge de la Division B maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

J. M. CORMICK Député Greffier.

Hen. C. Stewart et Sylvester Saxe, avocats.

3 août—4 15 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un grand lot de terre de valeur.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee,

vs Edward L. Dwyer et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 80,017—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 13 septembre 1906 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Soixante et un morceaux de terre situés dans le bourg douze (12) rang sud douze (12) est dans le district sud est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, dans la Paroisse d'Orléans, dans le fond du Troisième District de la Nouvelle Orléans, le tout de laquelle dite terre est située au nord du chemin de Gentilly et contenant deux mille quatre cent quarante quatre et cinq centièmes (2,444 05) acres, et désignés comme lots un, deux, trois, quatre, cinq, six, neuf, onze, douze, quinze et seize de la section un. Les lots, un, cinq six, sept, neuf dix onze douze, treize, quatorze et seize de la section deux; les lots un, deux, trois, quatre cinq six, sept, neuf dix, douze treize, quatorze, quinze et seize de la section trois; les lots un, six, sept neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la section quatre; les lots quatre, six et neuf de la section cinq; les lots un, deux, trois quatre, cinq six, sept et huit de la section huit; les lots un et trois de la section neuf, le lot deux de la section dix; le lot trois de la section douze.

Le tout d'après le plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 27 décembre 1890, étant la même propriété laquelle avec 3 autres lots, fut acquise par le défunt Frederick D. Brinkman de la succession de François Lacroix, par acte pardevant Christoval Morel, notaire, le 8 juin 1878, enregistré dans le Bureau des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans le livre 111 folio 543.

Deuxièmement—Toute cette partie se trouvant Est de l'avenue "Peoples" (avec les exceptions ci-ci-après notées) d'un certain morceau ou portion de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, faisant face au lac Pont hartrain et désigné par la lettre I sur un plan par Louis Bringier, voyer, sous réserve sous acte de partage passé pardevant A. Chiapella, notaire, le 29 août 1845, ledit morceau étant traversé par l'avenue du canal "Peoples" et le rail de la "New Orleans and North-astern Railroad" et forme partie du lot quatre dans le partage auquel il est ci-dessus référé.

Etant la même propriété acquise ensemble avec d'autres propriétés par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys, par partage entre les légataires du défunt Alexandre Milne, par acte pardevant A. Chiapella, notaire le 29 août 1845, enregistré dans le Bureau des aliénations pour la paroisse d'Orléans dans le livre 53, folios 501 à 505.

Il y a spécialement exclus de cette vente toutes les parties dudit morceau vendues par Alexandre Milne et la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys avant la vente par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys à Alfred Thompson par acte pardevant James McConnell, Jr., notaire, daté 6 octobre 1897.

Troisièmement—Un certain morceau de terre dans le Troisième Distr ict de la ville de la Nouvelle Orléans, désigné par la lettre M. sur un plan par Louis Bringier, voyer, annexé à un acte de partage passé pardevant Achille Chiapella, notaire, le 29me jour d'août 1845, enregistré dans le Bureau des Aliénations, livre 53, fol os 501 à 505. Ledit morceau est décrit dans ledit acte comme étant borné au nord par le Lac Pontchartrain sur la façade duquel il mesure environ quarante (40) arpents; à l'est par les terres de ——— sur la ligne desquelles il mesure huit arpents; au sud par ces terres de ——— sur la ligne desquelles il mesure quarante (40) arpents, et à l'ouest par le Bayou Cochon.

Etant la même propriété acquise par la Society for the Relief of Destitute Orphan Boys, par le susdit acte de partage pardevant A. Chiapel a notaire, enregistré comme ci-dessus.

Quatrième ment—Une certaine portion de terre, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans faisant face au lac Pontchartrain entre le Canal du "People's Avenue" et le Petit Bois et désignée d'après un plan par L. Bringier voyer annexé à un acte de partage pardevant A. Chiapella, notaire, le 29 août 1845, comme la portion J, le même étant plus particulièrement décrit dans ledit acte de partage, comme étant borné sur le nord par le Lac Pontchartrain, sur l'est par la portion de terre désignée par la lettre K sur le sud par les terres de Gentilly et sur l'ouest par l'avenue Gaines. Ladite portion J formant partie du lot No Trois comme il est référé dans edit acte de partage comme tomb nt sur la Milne Ass. um Destitute Orphan Boys, qui l'a acquise par le dit acte de partage enregistré dans le Bureau des aliénations livre 53, folio 501 à 505.

Cinquièmement—Une certaine portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme les terres de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 13 de la section 1, bourg douze, rang sud, douze Est, contenant quarante acres.

Sixièmement—Une certaine lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désigné comme terre de prairie sur le devant du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 2 de la section 9, bourg, douze, rang sud douze; est contenant 40 acres.

Septièmement—Une certaine portion de terre et les améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme Terre de Prairie en face du Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lots 7, 8 et 10 de la Section 1, et lots 1 et 2 de la Section 12 bourg douze sud Rang douze Est, contenant 189 acres.

Huitièmement—Une certaine étendue de terre et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, désignée comme terre de prairie, faisant face au Chemin de Gentilly, plus particulièrement décrite comme lot 14 de la section 1, bourg Douze, rang sud, douze Est, contenant 40 acres.

Neuvièmement—Le Quart Sud Est du Quart Nord Ouest de la Section Fractionnelle Quatre, dans le bourg Douze Rang Sud Douze Est dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi.

Dixièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans décrites comme étant toutes Sections Fractionnelles trente quatre Est du Bayou Cochon et Sud des réclamations privées le tout de la Section trente cinq, Sud de la réclamation privée dans le bourg Onze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud Est de la Louisiane, Est du fleuve Mississipi, contenant 65,1.48 acres.

Onzièmement—Certaines portions de terre dans le troisième district de la Nouvelle Orléans, décrites comme la moitié Est du quart Nord Est du quart sud-ouest du quart nord-ouest la moitié du quart Est Sud-ouest et le quart du sud ouest du quart sud ouest de la section vingt cinq et toutes les sections, trente six dans le bourg onze Sud, Rang Douze Est et le Sud Est de terre du District Est de la rivière du Mississipi, contenant 1040 acres.

Douzièmement—Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme lot No 2 ou la moitié Sud de la section dix neuf, le tout de la section trente et le tout de la section trente et un dans le bourg onze Sud, Rang troisième Est, dans le District de terre Sud Est du fleuve Mississipi contenant 567.62/100 acres.

Treizièmement — Certains morceaux de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, désignés comme les lots 10 et 11 de la section 5 dans le bourg douze, rang sud douze est dans le district de terre sud est, est du fleuve Mississipi, contenant 30.68 acres.

Quatorzièmement—Un certain morceau de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le troisième district de la Nouvelle Orléans mesurant un arpent de face au Chemin de Gentilly par vingt arpents de profondeur, ladite propriété étant bornée au nord par le morceau Milne à l'est par le morceau de D. W. Kelly au Sud par le Chemin de Gentilly et à l'ouest par le morceau de Gustave Seegers.

Quinzièmement — Une certaine partie de terre dans la Paroisse d'Orléans décrite comme suit: Toute la section fractionnelle trente trois, et une partie de la section trente quatre ouest du Bayou Cochon, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans le bourg sud onze rang douze est, dans le district de terre sud est à l'est du Mississipi, contenant 100 acres.

Seizièmement—Cinq morceaux de terre dans le fond du Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans se trouvant dans le bourg douze sud rang douze est désignés par les Nos Deux Trois, Quatre, Huit et Quinze dans la section Deux dans edit bourg et Rang contenant ensemble 200 acres d'après un plan par Louis H. Pilié voyer de ville daté le 2 janvier 1880 et déposé dans l'étude de Charles E. Fortier ancien notaire de cette ville comme plan No 36 dans son livre de plans No 1 lequel mesures marquées sur ledit plan avant été prises d'un plan fait par Wm. J. McCullough voyer des Etats Unis.

Seizièmement—A—Deux morceaux de terre situés dans la paroisse ci dessus nommée et dans le bourg et rang désignés par les Nos 1 et 2 dans la section Neuf contenant ensemble 112.42 acres, d'après l'acte à Alfred Thompson de Evan et Peter Morgan, mais d'après les cartes et patentes des Etats Unis contenant seulement 73.34 acres.

Seizièmement—B—Trois morceaux de terre situés dans la paroisse ci-dessus nommée, et dans le même bourg et rang, désignés par les Nos 1, 2 et 3 dans la section 11 contenant ensemble 67.24 acres.

Dix septièmement—Deux morceaux de terres de marais, sujets à être inondés, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans la District de Terre Sud Est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi désignés comme lots quatre et six de la Section Neuf, contenant 78 acres plus ou moins.

Dix-huitièmement — Le lot No 8 dans la section 10, bourg douze sud, rang douze est, dans le district de terre sud-est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans contenant d'après l'acte de Joseph Ravannack à Alfred Thompson 53.35 acres, mais contenant seulement 37,92 acres d'après l'arpentage des Etats Unis.

Dix-neuvièmement—Un certain morceau de terre situé dans le bourg Douze Sud, Rang Douze Est, dans le District de Terre Sud-Est de la Louisiane, à l'Est du fleuve Mississipi, dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans désigné comme lot No cinq de la section Neuf, contenant 41 acres.

Vingtièmement — Les trois sections du morceau de terre contenant 839.32 acres, se trouvant dans les sections Six et Sept du bourg Douze Sud Rang Treize Est du District de terre Sud Est de la Louisiane à l'Est du fleuve Mississipi dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans, d'après le plan du voyer général de la Louisiane, attaché au acte de partage passé pardevant Herman Michel, notaire, daté le 16 février 1906. Les ci-dessus mentionnés trois septièmes dans cette portion dudit morceau se trouvant à l'Ouest de la ligne de division courante du Nord au Sud, au travers du morceau en ligne et pour plus amples renseignements une description de référence est ici faite audit acte de partage pardevant ledit Herman Michel, notaire.

Vingt et unièmement—L'ilet autrefois désigné par le 2449, maintenant désigné par le No 5287, borné par l'avenue du Prince et les rues Frankford Modena et New York et mesurant trois cent dix neuf pieds huit pouces et six lignes de face à l'avenue de Peuple et à une Madison par deux cent soixante neuf pieds dix pouces et sept lignes de face sur chacune des rues New York et Frankford.

Vingt deuxièmement—Le tout de la section fractionnelle vingt quatre (24), se trouvant au sud du droit de passage de la "New Orleans and Northeastern Railroad Company", dans le bourg douze sud, Rang douze est près des "Little Woods", contenant 27 acres.

Vingt troisièmement — Une petite portion contenant 1.48 acre du quart nord-est de la section sept, dans le bourg douze sud, rang douze est dans le district de terre sud est, à l'est du fleuve Mississipi, étant les mêmes propriétés acquises par Edward L. Dwyer par achat d'Alfred Thompson et Harry A. Thompson d'après l'acte pardevant Charles T. Soniat, notaire le 23 février 1903 (Titre enregistré dans le livre C. D. B. 237 folio 450) et par ledit Dwyer vendu à la New Orleans and Pontchartrain Real y Company, d'après l'acte pardevant le même notaire à la même date (Titre enregistré dans le livre C. D. B. 205 folio 449.

Pour mémoire de la garantie: La garantie du demandeur en exécution dans la vente ci-dessus, est spécialement limitée comme suit:

1° Il ne garantit pas aucune portion des terres ci-dessus maintenant occupées et en possession du New Orleans and North Eastern Railroad sans un droit de passage.

2° Il ne garantit pas même contre le retour du prix d'achat neuf dix sixièmes des terres décrites dans le paragraphe Neuvième, si aucune des terres ci-dessus décrites dans les paraphes quatre sixième sixième A, seize dix B dix septième, dix huitième, dix neuvième, vingt et vingt et un.

3° Sa garantie ne s'étend à aucune desdites terres au delà de l'obligation de payer pour aucune terre dont quelques-uns pourraient être évincés, quinze cents par acre avec cinq pour cent d'intérêt.

4° Ses obligations en garantie sont seulement comme dépositaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Farrar Jones & Kruttschnitt, avocats pour le demandeur.

11 août—11 12 17 24 31—sept 7 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur du Troisième District, en partie améliorée

Dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouse, Miro, Galvez et Onzaga.

Bâtisses portant les Nos 2127 et 2131 rue Lapeyrouse

Antonine Patorno, Jr. vs Philip Plapp.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 79,931—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

1° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Miro, Lapeyrouse, Galvez et Onzaga, mesurant trente cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles le tout plus ou moins, et laquelle dite portion de terre est composée du tout de ce certain lot lequel est désigné par le No Quatre sur un plan déposé en l'étude de S. Maguer ancien notaire dans cette ville, comme plan No 59, lequel mesurant vingt neuf pieds neuf pouces et trois lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de cent vingt cinq pieds et quatre pouces, entre lignes parallèles et de cinq pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds et quatre pouces le plus près de la rue Galvez et contigu audit lot No Quatre du lot contigu, lequel est désigné par le No trois sur ledit plan.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant vingt quatre pieds six pouces et six lignes de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt cinq pieds quatre pouces et est composé de tout le lot No trois sur le plan ci-dessus mentionné, excepté cinq pieds deux pouces et cinq lignes enlevé du côté le plus près de la rue Galvez.

3° Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No Cinq de l'ilet No 1048, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Lapeyrouse sur cent vingt cinq pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Rossi avocat pour le demandeur.

3 août—3 4 10 11 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le nouveau No municipal 1023, Avenue Washington, entre les rues Magasins et Constance.

Mlle Nellie H. Henderson vs Sheldon W. Clark, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 79,928—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 septembre 1906, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque sorte en dépendant situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Washington Magasins et Quatrième désignés par les lots Nos 15 et 16 de l'ilet 59, sur un plan fait par Henry Moelhausen, voyer, daté le 4 mai 1844 et déposé en l'étude de L. Herman alors un notaire dans la Nouvelle Orléans Louisiane lesquels dite lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun trente et un pieds six pouces (31' 6") de face à la rue Washington sur cent vingt cinq pieds (125) de profondeur, entre lignes égales et parallèles mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

John T. Whitaker avocat pour la demanderesse

4 août—4 10 17 24 31—sept 6

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 832 rue Commune—Sous et en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire de Dominick J. Torterich vs Rudolph J. Goebel No 79,831 du dossier de ladite Cour je vendrai pour du comptant à l'enchère publique, JEUDI, le 16 août 1906, à 11 heures a. m., en bloc sous le "Grand Stand du N. O. Jockey Club" autrefois occupé comme auberge, par l'ancienne raison sociale de Goebel & Turtorich.

Un "cash register" et tout le restant du stock dans ladite lieux ci-dessus appartenant à ladite ancienne raison sociale, consistant en un lot assorti de liqueurs vins, verres et cabiets sapitres, etc., etc., avec les licences non expirées de la ville et de l'Etat pour 1906.

Conditions—Comptant avant livraison.

12 août—12 à date

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple 5922 rue Chesnut

Cottage double, 720-722 Avenue Peters.

Cottage double, 5408-5410 rue Magasin.

Certificat No 63,—5 actions du Stock du Prytania Market Co., Ltd.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne, Le MERCREDI, 12 septembre 1906, à midi.

Succession de Mme Emma Assenheimer, veuve de Nicholas Smith.

No 79,902—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau 840 rue Gravier—MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 6 août 1906, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies et privilèges dessus y appartenant ou de quelque façon ce dépendant dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Eleonore et Camp, et la ligne Bloomingdale, lequel lot est désigné comme numéro quatorze sur un devis attaché à un acte passé pardevant J. R. Legier, notaire, le 17 décembre 1895 et lequel lot, d'après le dit devis, mesurant vingt cinq pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Chestnut sur une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du lot numéro treize et trente-sept pieds, neuf pouces et trois lignes de largeur dans le fond, acquise par ladite défunte de Julius Manger, par acte pardevant J. R. Legier, notaire, daté le 28 avril 1895, le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 101, folio 424.

Deuxièmement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, y appartenant ou de quelque façon ce dépendant dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Laurel, Constance et Octavie, désigné sur un devis fait par John F. Brown, ancien arpenteur, et annexé à un acte passé pardevant John Baudemagne, ancien notaire, le 19 juin 1850 par le numéro douze et mesurant trente pieds de face à l'avenue Peters sur cent trente cinq pieds trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquise par ladite défunte de Jacob Burkhardt, par acte pardevant E. Commagère, ancien notaire, daté le 16 mai 1890, le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 161, folio 485.

Troisièmement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon ce dépendant dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Magasin, Octavie, Constance et l'avenue Peters, laquelle portion de terre est désignée par la lettre C sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 17 décembre 1903, lequel mesurant trente cinq pieds quatre pieds six pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavie, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquise par ladite défunte de Robert M. Walmsley et affrée par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden notaire le 17 décembre 1903, le titre est enregistré dans le Bureau des transfers livre 196 folio 86.

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Charles G. Rebentisch notaire; pourvu que l'acquéreur devra avoir l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer 1/3 en plus comptant la balance du prix, s'il y en a en deux parcelles égales, représentées par billets de reconnaissance faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur pour se libérer de payer cinq pour cent pour frais d'avocats en cas de procès sur les dits billets ou de n'importe quel partie de cela, et de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur des dits billets ou billet, jusqu'à paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pact de non-aliénando et toutes les causes usuelles de sécurité et le paiement desdits billets et intérêt, ainsi que les frais des avocats, le montant de la prime de l'assurance etc., devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale de la propriété.

Carroll & Carroll, avocats pour les exécuteurs.

9 août—9 12 19 26—sept 2 9 12

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

"ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement équipé construit en 1903, l'intérieur radécoré cette saison capacité de siège est de 1367.

IL sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, JEUDI, le 30 août 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 juillet 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs Third District Theatre Co., Ltd. No 79,485 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre lot mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127 10' 6") de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors chaises éventails électriques, extincteur d'incendie moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans lesdits bâtisses.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant John Legier notaire et déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD,

Encanteur.

W. L. Hughes, avocat.

E. A. Sentz receveur.

29 juil—29 août 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRE SPLENDIDE

Propriétés commerciales, résidences et vacantes dans le premier district.

Rues Magasin et Calliope, rue Erato et la paroisse Jefferson.—Splendide occasion pour placement.

Dans la succession de Odelie Zobitska.

No 78,987—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR RAMSEY & ROBERTS, Encanteurs—bureau No 342 rue Carondelet, JEUDI, le 16 août 1906, à midi, à la Bourse des propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 13 juillet 1906, par l'Hon. John St. Paul, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et adressé à Cicero A. Ramsey, encanteur, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 138, borné par les rues Magasin Calliope, (autrefois rue Duplantier) Cité et Constance, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un devis dressé par George De Armas, voyer le 19 juin 1906 et lequel dit lot A formant l'encoignure des rues Magasin et Calliope et mesurant trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Magasin, par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles, les améliorations sont connues comme No 1106 rue Magasin.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le même ilet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre C, lequel lot est contigu à ceux des lots A et B dudit devis dans le fond et mesurant soixante (60) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond par une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant des bâtisses à deux étages connues par les numéros 1026-1028 1030 rue Calliope.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies etc., etc., situé dans le premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato (autrefois Cadiz), Claiborne et Carondelet, désigné par le No 8 sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, voyer le 25 mai 1847 déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt neuf (29) pieds deux (2) pouces et une ligne de face à la rue Erato par une profondeur de cent soixante quinze (175) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne entre ligne égales et parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée, sept pieds (7) de largeur, contigu au même. Les améliorations sont connues comme No municipal 1119 rue Erato.

5° Un certain ilet de terre, ensemble avec tous les droits etc., etc., situé à Shrewsbury, paroisse de Jefferson, est Etat, borné par la venue Severn, les rues Première, Deuxième et Huitième, désigné par le numéro